

amis qu'en réalité j'aidais déjà depuis plusieurs années avec leur campagne électorale." M. Sweezey a parlé d'une contribution de \$6,000 à la campagne électorale de M. Leslie Bell, et celui-ci déclare avoir publié cette contribution dans son rapport, comme le veut l'article 80 de la loi fédérale des élections. Au dire de MM. Sweezey et Griffith, des contributions totalisant \$10,000 ont également été versées au général McCuaig, censé être percepteur de la caisse électorale du parti conservateur. M. Sweezey ignore si d'autres contributions ont été versées à la caisse électorale de ce parti. M. Griffith affirme, cependant, qu'une contribution a été versée à M. Cartier, et que les contributions versées aux candidats ou aux organisateurs conservateurs totalisent \$25,000. D'autre part, M. Sweezey évalue ces contributions à \$30,000, mais il renvoie à M. Griffith pour le montant exact.

(5) Des contributions totalisant \$3,000 à peu près ont aussi été versées à M. W. R. P. Parken, président de l'association libérale d'Ontario. On a également suggéré de verser une contribution au général McRae, organisateur du parti conservateur. Cette contribution n'a pas été versée cependant. Lorsqu'on lui demanda si la raison pour laquelle cette contribution n'avait pas été versée était que M. Bennett ne l'aurait pas acceptée, M. Sweezey répondit: "Je l'ignore mais je suppose qu'il peut fort bien en être ainsi."

(6) Une contribution de \$20,000 paraît avoir été versée à M. Cartier au bénéfice du parti conservateur de la province de Québec, mais il n'est pas clair si cette somme est comprise dans les \$30,000 dont il est parlé ci-dessus ou vient s'y ajouter. Cet item de \$20,000 paraît sur un chèque du 7 mars 1931 de la *Marquette Investment Corporation* payable à caisse, endossé par M. Sweezey, et imputé sur les effets à recevoir. Voici ce que dit M. Sweezey au sujet de ce chèque: "Je crois que c'est probablement la contribution versée au parti conservateur de Québec".

(7) A la question de M. Jacobs: A qui est allé cet argent?—il répond: "A la caisse électorale du parti conservateur"; et à la question: Qui l'a touché?—M. Sweezey répond: "M. Cartier; je crois comprendre que c'est au bénéfice du parti de M. Houde".

LE VERSEMENT EFFECTUÉ À JOHN AIRD, FILS

(8) Il ne reste plus qu'une seule rubrique à discuter, la somme de \$125,000 payée par M. Griffith, sur l'ordre de M. Sweezey, à John Aird, fils, de Toronto. On se procura cette somme, ou plutôt \$120,000 de cette somme, par un moyen assez ingénieux: M. Griffith acheta 8,000 actions de la *Marquette Construction Company*, à \$5 chacune, formant la somme de \$40,000, et immédiatement prétendit les revendre à la *Beauharnois Construction Company*, à \$20 chacune, formant la somme de \$160,000, et toucha le solde en espèces, soit \$120,000, qu'il affecta à l'achat, par l'entremise de *Newman, Sweezey and Company*, d'obligations du Dominion du Canada d'une valeur nominale de \$120,000.

(9) M. Sweezey dit à la page 823 des témoignages: "Je sais que nous avons remis une contribution à quelqu'un qui s'est présenté de la part d'une caisse de ce genre pour Ontario", et que cette demande lui a été faite par John Aird, fils. Quand on lui demanda ce qu'avait dit M. Aird, M. Sweezey répondit: "Il estimait qu'il y aurait avantage à contribuer à la caisse du parti conservateur d'Ontario, car nous aurions probablement de nombreuses autres affaires à transiger avec les gens d'Ontario, et que la reconnaissance a toujours été considérée comme un facteur important quand on traite avec une démocratie".

(10) On dit que la remise des obligations eut lieu assez longtemps après la dernière élection générale d'Ontario, et que l'entretien entre MM. Aird et Sweezey s'est passé quelques mois avant la remise des obligations, qui eut lieu le 6 décembre 1929.